

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 16 janvier 2019, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n^{os} : D08-01-18/B-00374 et D08-01-18/B-00375
Propriétaire(s) : 11003985 Canada Inc.
Emplacement : 856 et 858, avenue Bronson
Quartier : 17 - Capitale
Description officielle : partie des lots 63 et 64 et partie de l'allée arrière,
plan enregistré 217882
Zonage : R3G
Règlement de zonage : 2008-250

AJOURNÉE LE 21 NOVEMBRE 2018

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. Chaque parcelle sera occupée par une moitié de la maison jumelée existante.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions et d'un accord sur les travaux d'entretien et l'utilisation commune. La propriété est représentée par les parties 2 à 7 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00374	7,62 m	28,19 m	214,8 m ²	5, 6, 7	858, av. Bronson
B-00375	7,62 m	28,19 m	214,8 m ²	2, 3, 4	856, av. Bronson

Les demandes indiquent que les parties 2 et 7 font actuellement l'objet de servitudes/emprises comme il est énoncé dans l'Instr. n° CR527071. Les parties 4 et 6 font actuellement l'objet de servitudes comme il est énoncé dans l'Instr. n° CR228640 au bénéfice d'Hydro Ottawa.

L'approbation des demandes aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. Les deux parcelles proposées ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures D08-02-18/A-00362 et D08-02-18/A-00363 ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.